



15 mai dans la fonction publique : une mobilisation essentielle !



Face à l'intransigeance du gouvernement qui reste sourd à leurs revendications, l'UNSA Fonction publique et les organisations syndicales CFTD - CFTC - CGT - FA-FP - FSU - SOLIDAIRES appellent tous les agents de la Fonction publique à se mobiliser le 15 mai.

La politique d'austérité salariale confirmée par le gouvernement par la volonté de maintenir le gel du point d'indice jusqu'en 2017 n'est pas acceptable. Elle pénalise tous les agents publics par une perspective de 7 années de blocage des rémunérations.

Par un communiqué commun du 5 mai 2014, les organisations syndicales continuent de revendiquer :

- Une revalorisation immédiate du point d'indice ;
- La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- L'intégration d'une large partie des primes dans le traitement indiciaire ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Des emplois statutaires pour faire face aux besoins ;
- Le développement des garanties pour les contractuels ;
- Des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents ;
- La possibilité d'exercer des missions de service public dans des conditions décentes.

L'UNSA Fonction publique demande l'ouverture de négociations sur la base de ces revendications et appelle les agents des trois versants de la Fonction publique à participer nombreux aux rassemblements et manifestations organisés le 15 mai dans toute la France, pour faire de cette date une journée forte de protestations.

Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 6 mai 2014

Pour une loi considérée comme majeure par le Président de la République, le dialogue social aura été réduit à un formalisme consultatif caricatural. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ne s'est finalement pas tenu, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat a dû être reconvoqué ...

Sur un projet de loi dont on sait qu'il est discuté entre élus et gouvernement depuis des mois, les organisations syndicales n'auront eu que quelques jours pour s'en emparer... Le temps politique est normal mais il ne saurait remplacer le temps social sauf à changer notre démocratie. L'UNSA a refusé de siéger lors des premières réunions du CSFPT et du CSFPE : l'urgence ou l'accélération de la procédure interdisant un dialogue social serein. Pis, la volonté de limiter l'expression des organisations à quelques articles d'un texte majeur ne peut que renforcer l'impression d'un passage obligé qui fait peu de cas de la représentation des agents ou des usagers.

Pour autant, des questions de fond demeurent et l'UNSA a porté le malaise et l'inquiétude des agents. Un jour ici l'autre là, un jour décentralisé (ou l'inverse) et l'autre pas... Cette incertitude permanente nourrit les craintes et porte atteinte à la sérénité de l'exercice de missions dont on s'interroge sur l'avenir.

L'UNSA Fonction publique a solennellement mis en garde le gouvernement. Il est temps que cesse cette forme de consultation qui stérilise les débats et qu'un véritable dialogue social reprenne ... Au nom de l'interfédérale, nous avons saisi la ministre pour que le Conseil Commun puisse débattre du sujet. Marylise Lebranchu a répondu positivement et le CCFP devrait se tenir le 26 mai. Nous formulons le vœu qu'il soit le temps d'un véritable débat. L'UNSA Fonction publique y est attachée et y vérifiera si le dialogue social si souvent prôné par ce gouvernement se traduit effectivement dans les actes.

Voir l'article sur le site unsa-fp.org

Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale du 5 mai 2014

Le CSFPT n'aura malheureusement pas examiné le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République.

En effet, le 30 avril dernier, le CSFPT était réuni « en urgence » pour examiner ce projet de Loi. Or, les organisations syndicales, dont l'UNSA, informées le 23 avril pour examiner le texte le 25 avril en formation spécialisée, ont boycotté ces deux réunions afin de manifester leur mécontentement face à cette absence de dialogue social

Le 5 mai, le CSFPT était réuni une deuxième fois, mais le quorum de 50 % de présents n'étant pas atteint, le CSFPT n'a pas pu valablement délibérer. En effet, seuls 3 employeurs sur 20 ont répondu présents !

L'absence de quorum a ainsi empêché le nécessaire débat sur ce projet de loi qui révolutionne l'organisation territoriale et administrative française.

Il sera en conséquence présenté devant le conseil d'état sans avoir recueilli l'avis du CSFPT.

Cette règle de quorum en deuxième convocation met en évidence les limites du bon fonctionnement de cette instance. Le chantier à venir sur la qualité du dialogue social dans la Fonction publique devient urgent et sera l'occasion de revenir sur ce point.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Après un cycle de concertation et plusieurs réunions techniques dont celle du 29 avril 2014 qui a permis de présenter le panorama des corps des trois versants de la Fonction publique, la négociation devrait s'ouvrir le 19 mai 2014 en présence de Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique.

La méthode et le calendrier de négociation ont fait l'objet d'un relevé de conclusions. L'objectif annoncé porte sur la « réforme structurelle de la fonction publique destinée à en assurer la pérennité, au service de la population. »

Plusieurs thèmes de négociation sont prévus :

- Améliorer et simplifier les parcours professionnels (gestion des emplois (mai et juin 2014), rôle des CAP (octobre, novembre 2014) ;
- Rénover l'architecture statutaire (juillet à septembre 2014) et les grilles de rémunération (décembre 2014 à février 2015).

La conclusion de ce chantier essentiel devrait intervenir en mars 2015.

Pour l'UNSA Fonction publique, ces sujets fondamentaux ne peuvent toutefois pas être décorrélés des revendications salariales, en particulier sur le gel du point d'indice.

Action sociale

- Parution de la nouvelle circulaire sur les chèques vacances avec la mise en œuvre d'une nouvelle prestation à destination des jeunes fonctionnaires : bonification de 35% de la majoration d'épargne versée par l'état pour les jeunes agents de moins de 30 ans. (<http://www.unsa-fp.org/?Les-cheques-vacances-plus>)
- Une réunion plénière du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) est prévue le 13 mai.

Utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

La DGAFP a présenté le 28 avril 2014 un projet d'arrêté cadre fixant les conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des TIC dans la Fonction publique de l'Etat. Ce texte va permettre de mettre à disposition des OS les moyens TIC des administrations : réseau interne pour messagerie, pages d'information syndicale sur les sites intranet des ministères. Il s'agit d'un socle minimal de droits et garanties, d'autres facultés (postage d'informations sur le réseau social par exemple) pourront être accordées en supplément par les ministères.

L'UNSA a appelé l'attention de la DGAFP sur la nécessité de veiller à ce que les établissements publics administratifs, parfois très indépendants, respectent bien les dispositions de l'arrêté.

Les connexions pourront se faire à partir des équipements de l'administration, depuis les locaux de l'administration, mais aussi à partir de l'extérieur si le niveau de sécurité informatique et les équipements le permettent. Les conditions de mise à disposition de la messagerie varieront en fonction de l'architecture des réseaux du ministère concerné, des impératifs techniques et de sécurité. Des listes de diffusion seront mises à disposition des OS par les services informatiques. Les OS pourront éditer des pages d'information syndicale sur le site Intranet de l'administration avec la création de liens hypertextes vers les sites internet syndicaux.

La DGAFP, après cette consultation, va saisir la CNIL et soumettre le texte à l'avis du CSFPE. La DGAFP veut aller vite pour sortir l'arrêté, l'objectif étant une signature dès l'été prochain.